



Plan Local d'Urbanisme

POLLIGNY

Document de travail
24/01/2011

PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

- ⇒ Révision prescrite le
- ⇒ Dossier arrêté le
- ⇒ Mise à l'enquête publique du au
- ⇒ PLU approuvé le :



Maison de l'habitat
32, rue Rouget de Liste
BP 20460 - 39007
Lons-le-Saunier cedex
Tél. : 03 84 86 19 10
Fax : 03 84 86 19 19

Agence de Dole :
3, avenue Aristide Briand
BP 2 - 39107 Dole cedex
Tél. : 03 84 82 24 79
Fax : 03 84 82 14 42

Agence de Saint-Claude :
9, rue de la Poyat
39200 Saint-Claude
Tél. : 03 84 45 17 66
Fax : 03 84 45 10 46

E-mail : contact@jurahabitat.fr - www.jurahabitat.fr

Association régie par la loi 1901. - Affiliée aux Fédérations Nationales H&D - SCL - PACT-ARIM
Code APE 913E - N° de SIRET : 778 396 796 00063



Mouvement Pact Arim
pour l'Amélioration de l'Habitat

AXE 1 : LES BESOINS EN MATIERE SOCIO-ECONOMIQUE

RENFORCER LA POSITION ECONOMIQUE DE POLIGNY DANS L'ESPACE FRANC-COMTOIS.....	5
Pôle agro-alimentaire n°1 en Franche Comté.....	5
Enseignement	6
Assurer la capacité de développement d'une industrie « traditionnelle » bien ancrée localement.....	6
STABILISER L'APPAREIL COMMERCIALE ET RENFORCER LE COMMERCE DU CENTRE-VILLE.....	7
Permettre la diversification de l'offre commerciale et maintenir l'aire d'attractivité des commerces polinois	7
Assurer la complémentarité et la synergie des 3 pôles commerciaux	7
CREER UN POLE TOURISTIQUE POLIGNY-ARBOIS-SALINS	11
Regrouper les moyens et les atouts pour renforcer l'attractivité du territoire	11
Valoriser les atouts polinois, ville d'Art et d'Histoire.....	11
Développer l'offre d'hébergement et l'adapter à la demande	11
DEMOGRAPHIE : RENOUER AVEC UNE CROISSANCE MODEREE ET STABILISER LA POPULATION AUTOUR DE 5 000 HABITANTS	13
HABITAT : CREER UNE OFFRE DE LOGEMENTS EQUILIBREE.....	15
250 à 290 ménages supplémentaires d'ici 20 ans.....	15
Un parc de logements supplémentaires équilibré et attractif.....	16
Anticiper les besoins en logements liés au vieillissement de la population.....	17

AXE 2 : LES EVOLUTIONS URBAINES

LA PRISE EN COMPTE DES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURE	19
UN EQUILIBRE ENTRE RENOUVELLEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT URBAIN DICTE EN PARTIE PAR LES CONTRAINTES PHYSIQUES ET REGLEMENTAIRES QUI CEINTURENT LA VILLE.	21
Les grands équilibres « urbains »	23
Mobiliser le parc de logements vacants.....	24
Renouvellement urbain : reconstruire la ville sur la ville.....	24
Des extensions limitées de la ville.....	27
POUR UNE GESTION DURABLE DE LA CAPACITE D'URBANISATION ET UNE HARMONISATION DU TISSU URBAIN	29
DONNER A POLIGNY LE CENTRE-VILLE QU'ELLE MERITE.	31
Suppression du transit routier à travers le centre-ville	31
Mettre en place un schéma global de stationnement sur le long terme.....	33
Créer les conditions du développement des usages piétons et cyclistes.....	35

AXE 3 : AGRICULTURE ET TERRITOIRE

UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE EN HARMONIE AVEC LE TERRITOIRE	37
Préserver les grands espaces agricoles et les sièges d'exploitation	37
Favoriser la diversité des productions	38
Reconquérir les espaces en déprise, les friches et les zones boisées aux abords de la ville	38

AXE 4 : DIVERSITE ECOLOGIQUE ET LIMITATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

LA PRESERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	39
Protéger les sites naturels identifiés comme ayant un intérêt écologique élevé	39
Préservation des continuités écologiques	39
LIMITER LES EFFETS DE L'URBANISATION	41
Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables.....	41
Limiter l'impact de l'urbanisation sur l'écoulement des eaux pluviales	41

Axe 1 : les besoins en matière socio-économique

RENFORCER LA POSITION ECONOMIQUE DE POLIGNY DANS L'ESPACE FRANC-COMTOIS

Affirmer l'identité de la ville à travers la consolidation des 3 secteurs complémentaires et spécifiques qui font aujourd'hui la force de Poligny :

- le conté qui symbolise les productions agro-alimentaires.
- La recherche
- L'enseignement

Pôle agro-alimentaire n°1 en Franche Comté

Le Conté : une image à renforcer

Poligny capitale du Conté est une image qui s'affirme.

Il paraît nécessaire de renforcer cette identification qui facilite la connaissance de Poligny à l'échelon national et accroît son attractivité pour les acteurs de la filière.

Recherche et production

Au-delà des activités de production de conté, le pôle agroalimentaire est constitué de tout un ensemble d'instituts de recherche et de productions diversifiées.

Cette spécificité très valorisante en termes d'image doit accompagner l'image « Conté ».

Il est nécessaire de mettre en œuvre les moyens pour favoriser le développement du pôle de recherche : évolution du site du champ de foire, disponibilité foncière....

Enseignement

Conserver les établissements d'enseignement secondaires et professionnels qui confèrent à Poligny une autre de ses spécificités à l'échelle jurassienne et franc-comtoise.

- Ces établissements spécialisés participent à la renommée nationale de la ville, ils confortent le pôle d'emplois en fournissant des emplois tertiaires à priori stables
- Ils génèrent une animation de la ville.

Ces établissements doivent rester dans le centre-ville ou ses abords immédiats.

Assurer la capacité de développement d'une industrie « traditionnelle » bien ancrée localement

Cette capacité industrielle polinoise a su traverser les principales crises des dernières décennies et s'avère offrir un socle d'emplois là aussi stable grâce à plusieurs entreprises leaders en Europe dans leur domaine d'activités, mais aussi grâce à un tissu d'entreprises industrielles qui se créent et se développent autour du domaine agroalimentaire notamment.

Disposer d'une capacité foncière à même de répondre aux besoins futurs du pôle économique

Limiter les risques de concurrence entre industrie-artisanat et commerce, par contagion commerciale.



STABLISER L'APPAREIL COMMERCIALE ET RENFORCER LE COMMERCE DU CENTRE-VILLE

Permettre la diversification de l'offre commerciale et maintenir l'aire d'attractivité des commerces polinois

Poligny n'a pas vocation à devenir un pôle d'attractivité commerciale de première importance.

Il convient en revanche de conserver l'attractivité existante dans un contexte de concurrence croissante entre les territoires. En effet l'attractivité commerciale exercée par les grandes surfaces sur les populations des communes extérieures se répercute sur la structure commerciale dans son ensemble et notamment sur les commerces du centre-ville.

La diversification de l'offre est une des conditions de l'attractivité. Elle peut concerner les secteurs suivants :

- Discount
- Jardinage / bricolage
- ...

Assurer la complémentarité et la synergie des 3 pôles commerciaux

Limitier l'extension du pôle le long de la N5

Eviter une propagation commerciale dans l'appareil de production industriel et une concurrence foncière et immobilière qui se ferait au détriment de l'industrie.

Eviter un déséquilibre entre le développement des deux pôles de grandes surfaces.

Asseoir le développement de la zone de GRIMONT

Permettre la diversification des enseignes tout en limitant la vocation de la zone aux activités commerciales.

Poursuivre la dynamisation du commerce du centre-ville.

L'Ocmacs engagée à l'initiative des élus et de la communauté de communes a révélé un réel dynamisme du commerce traditionnel polinois, avec une nette progression enregistrée du nombre de cellules commerciales.

Il convient de soutenir et de favoriser cette dynamique par des actions de valorisation du centre-ville :

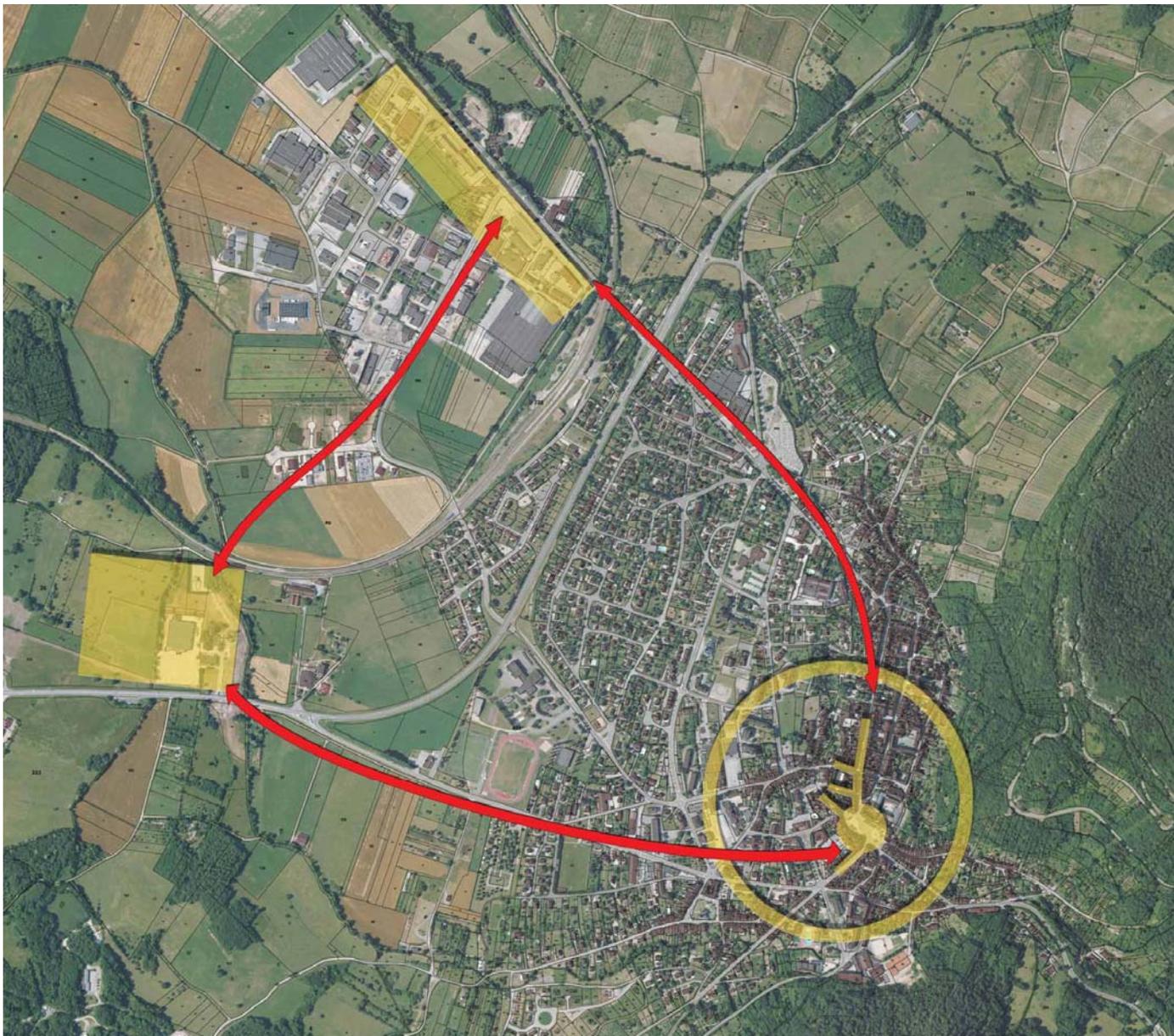
- Suppression du transit routier
- Redonner de la place aux piétons en écartant l'automobile des principaux espaces publics centraux (limitation du nombre de stationnements avec pour objectif d'écarter les stationnements « ventouses »).
- Valoriser les façades commerçantes en réalisant des aménagements (places, trottoirs, mobilier....) qualitatif
- Créer et aménager des aires de stationnement périphériques
- Créer des liaisons douces (piétons et cycles) facilitant les échanges entre stationnements et cœur de ville
-

La ville de Poligny s'est engagée dans un programme d'aménagement global de ses espaces publics grâce à l'étude d'un Schéma d'Aménagement Urbain de caractère répondant à la charte des petites cités comtoises de caractère. Ce travail s'est fait en concertation avec la révision du POS.

Améliorer les échanges et les circulations entre ces 3 pôles

La complémentarité entre les enseignes des 2 zones commerciales doit être assurée grâce à une circulation directe. Cela implique de franchir l'obstacle majeur que représente la voie ferrée.

Les liaisons centres commerciaux – centre-ville doivent être aménagées et sécurisées.



CREER UN POLE TOURISTIQUE POLIGNY-ARBOIS-SALINS

Thermalisme – Agronomie /Terroir – Histoire / Patrimoine

Regrouper les moyens et les atouts pour renforcer l'attractivité du territoire

- Création d'un office de pôle
- Communication, commercialisation communes
- Mise en évidence de la complémentarité des offres, création de produits touristiques
-

Valoriser les atouts polinois, ville d'Art et d'Histoire

Patrimoine

Historique
Culturel
Architectural

- Aménagement du circuit touristique
- Mise en valeur du musée du conté et de ses abords
- Aménagement du centre-ville

Développer l'offre d'hébergement et l'adapter à la demande

- Envisager l'évolution du camping
- Améliorer l'offre hôtelière (tourisme d'affaires)
- Créer des hébergements de qualité ex : Transformation d'hôtels particuliers en gîtes urbains de caractère...

DEMOGRAPHIE : RENOUER AVEC UNE CROISSANCE MODEREE ET STABILISER LA POPULATION AUTOUR DE 5 000 HABITANTS

Les services et équipements de la ville sont adaptés à un niveau de population de l'ordre de 5 000 habitants.

Il convient donc de lutter contre la baisse démographique et revenir à un niveau de population pouvant osciller sur le long terme de 4 500 à 5 000 habitants.

En dessous de ce niveau, la diversité et la qualité des services pourrait être mise en cause, au-delà de nouveaux investissements pas nécessairement souhaitables devraient être réalisés.

Le retour de la croissance démographique passe par un arrêt ou une réduction du phénomène de périurbanisation qui a généré l'accroissement des communes rurales au détriment de la ville-centre qu'est Poligny.

En l'absence d'un document d'urbanisme supra communal imposant une limitation du développement périphérique, il est possible de tabler sur plusieurs facteurs pour envisager un retournement de situation :

- L'accroissement des coûts de l'énergie et des carburants qui incitera au rapprochement habitat / travail / services.
- La baisse du niveau des services et équipements en milieu rural (suppression des écoles) qui en réduira l'attractivité,
- Proposer à Poligny une offre de logements à même de concurrencer l'offre en milieu rural
-

HABITAT : CREER UNE OFFRE DE LOGEMENTS EQUILIBREE

250 à 290 ménages supplémentaires d'ici 20 ans

Rediriger le desserrement qui aura lieu dans les communes périphériques vers Poligny

Le desserrement des 1357 ménages des communes périphériques (correspondant à peu près à la communauté de communes du Conté de Grimont) devrait générer environ 205 nouveaux ménages en 20 ans.

Le desserrement des 2140 ménages Polinois devrait générer environ 105 ménages supplémentaires (la taille des ménages à Poligny est déjà très basse).

L'implantation de ces 310 nouveaux ménages générés au sein de la population existante est un enjeu majeur.

Les hypothèses de travail pour déterminer les besoins en logements reposent sur l'ambition de conserver ou attirer de 50 à 60 % de ces futurs ménages à Poligny – soit 150 à 190 ménages supplémentaires à 20 ans.

Accueillir de nouveaux ménages extérieurs au territoire de Grimont

Le territoire de Grimont est un territoire attractif qui a gagné des ménages et de la population par apport extérieur au cours des derniers recensements (~+ 15 personnes par an entre 1999 et 2007).

Le projet de Poligny table sur l'accueil de 5 ménages extérieurs (extérieurs au territoire de Grimont) supplémentaires chaque année, soit 100 ménages en 20 ans.

Selon les hypothèses, ce sont de 250 à 290 ménages que Poligny pourrait accueillir d'ici 20 ans.

Cela permettrait à la population communale d'atteindre entre 4 700 et 4 900 habitants.

Un parc de logements supplémentaires équilibré et attractif

Créer un parc de logements attractifs capable de concurrencer l'habitat individuel pur en milieu rural

Le parc de résidences principales à créer devra répondre à plusieurs enjeux :

- Se contenter de surfaces disponibles « frugales » et donc générer un urbanisme économe en espace.
- Offrir de la diversité
 - dans les formes bâties
 - dans la taille dévolue aux espaces extérieurs
 - dans la localisation des implantations

Afin de répondre à un panel large de demandes et surtout susciter une demande qui n'est pas actuellement manifeste en l'absence d'une offre autre que celle du pavillon individuel ou du logement collectif « classique ».

Il faut importer les principes de l'habitat intermédiaire

L'habitat intermédiaire mixe les avantages de l'habitat individuel et du collectif :

- Forte densité et faible consommation d'espace,
- Espaces extérieurs réservant des zones d'intimité et d'isolement par rapport au voisinage. Ces espaces extérieurs doivent être confortables
- Espaces publics de qualité (parcs, espaces verts, cheminements doux...) compensant la limitation de la taille du parcellaire

Conserver l'équilibre global parc locatif / parc en accession – développer la partie social du parc locatif

Le parc locatif social (hors parc réservé aux personnes âgées) représente 11 % du parc de résidences principales.

L'objectif est d'accroître cette part à 12 %, ce qui fixe les besoins à 20 ans à environ 50 à 60 logements sociaux supplémentaires.

La répartition parc locatif (dont HLM) / parc en accession est de 55 % / 45 %. Cet équilibre est satisfaisant, il pourrait évoluer vers un taux supérieur dans l'accession (50/50) sans que cela porte préjudice à l'équilibre social et à la mixité sociale dans la ville.

Le maintien de la répartition 45/55 et le développement du locatif social à 12 % du parc de résidences principales sous entend qu'environ

- 47 % des futures résidences principales soient en accession
- 33 % en locatif libre
- 20 % en locatif social

Anticiper les besoins en logements liés au vieillissement de la population

Les besoins spécifiques au vieillissement de la population vont être de plus en plus marqués et doivent être anticipés.

Plusieurs catégories d'attentes et de besoins peuvent être identifiées :

- Logement des personnes indépendantes souhaitant venir ou revenir dans les centres-villes et leurs commodités. Les besoins peuvent se porter sur des logements en rez de chaussée, adaptés ou pas au handicap.
- Logement de personnes à mobilité réduite mais conservant une certaine dépendance. Il faut des logements adaptés, éventuellement regroupés.
- Logement des personnes dépendantes : structures médico-sociales adaptées.

LA PRISE EN COMPTE DES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURE

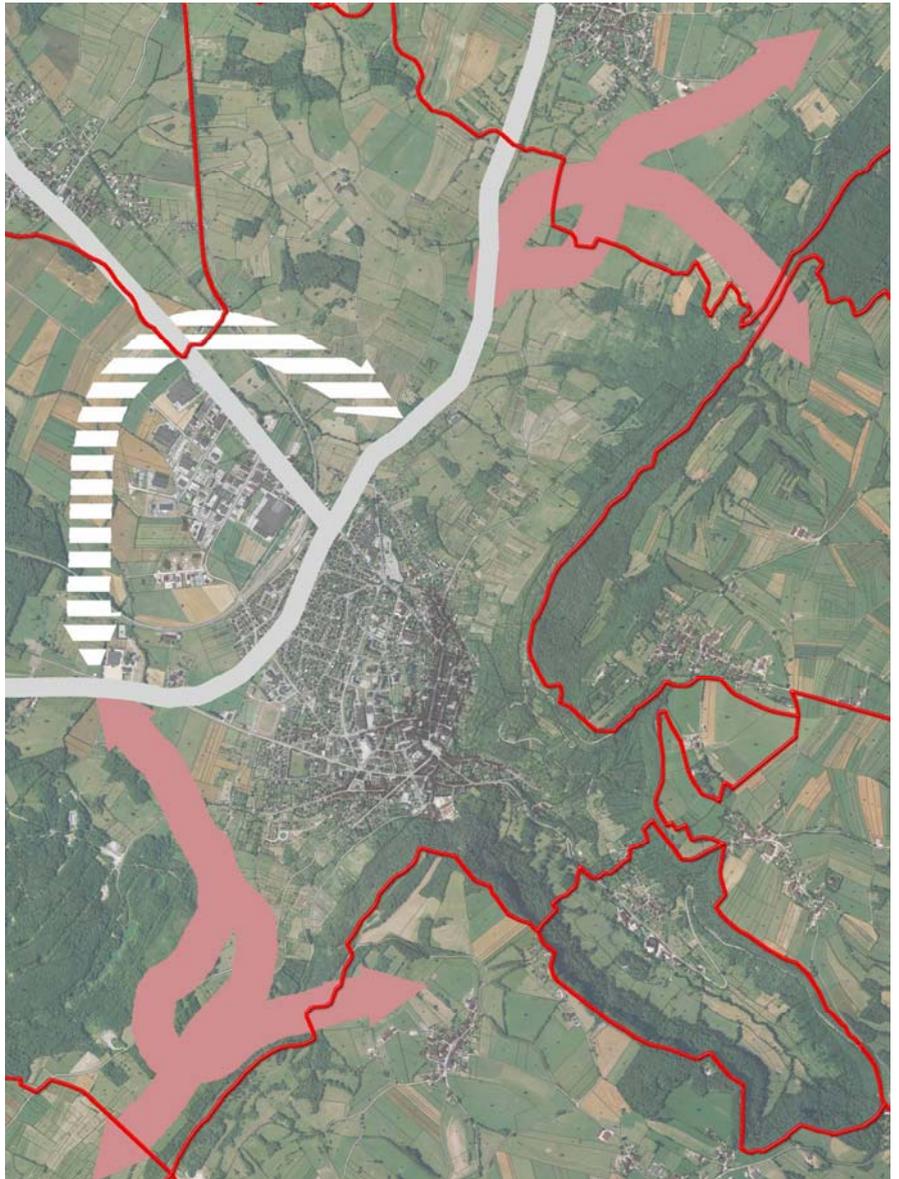
Le projet d'amélioration de l'accès au plateau du Haut-Jura impactera de manière différente le territoire communal selon le projet qui sera retenu.

Dans la majorité des cas la suppression du transit routier supprimera une nuisance importante pour les habitants de Poligny. Elle permettra de sécuriser la circulation à travers la ville. La réhabilitation et la rénovation de certains quartiers sera facilitée.

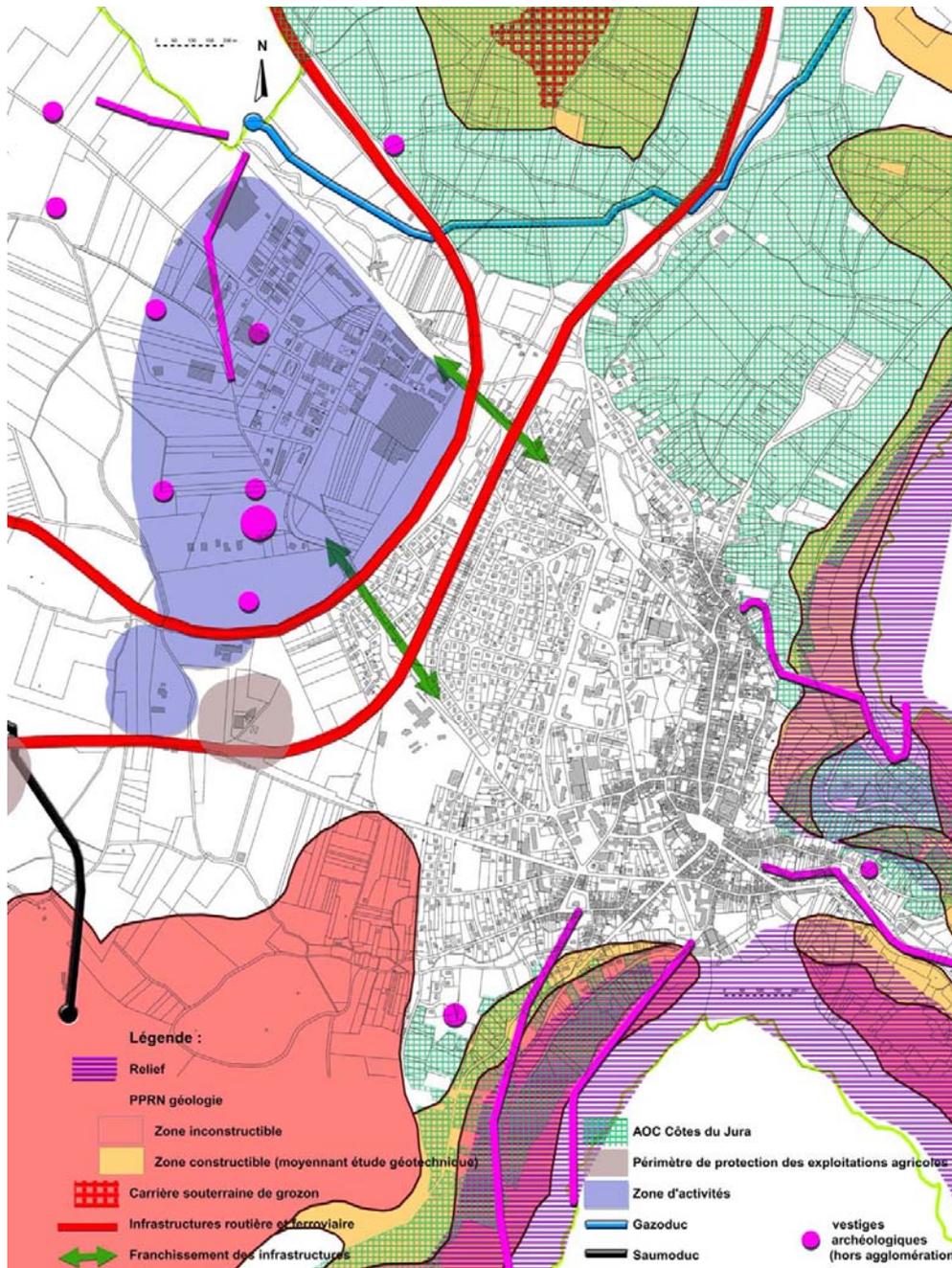
Les différents scénarios impactent peu l'extension urbaine de la ville qui est déjà contrainte par de nombreux facteurs réglementaires et naturels.

En revanche la réalisation de cette infrastructure et notamment dans le cas des scénarios sud, aura un impact important sur l'organisation et les activités agricoles.

Le scénario consistant à passer au pied des falaises en limite Est du centre-ville n'a pas été reporté sur l'illustration ci-contre, tant il apparaît inadapté et impactant pour l'agglomération.



UN EQUILIBRE ENTRE RENOUVELLEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT URBAIN DICTE EN PARTIE PAR LES CONTRAINTES PHYSIQUES ET REGLEMENTAIRES QUI CEINTURENT LA VILLE.



La satisfaction des besoins en logements nouveaux nécessite la mise à disposition d'une capacité foncière adaptée.

Les possibilités d'extension de la ville sont très limitées par des facteurs physiques naturels et artificiels, par des contraintes réglementaires mais aussi par la volonté et la nécessité de conserver une ville compacte et harmonieuse.

Dans ce contexte trois priorités ont été définies :

- 1 - Mobiliser le parc de logements vacants
- 2 - Reconstruire la ville sur la ville
- 3 - Prévoir des extensions urbaines

Les grands équilibres « urbains »

Le schéma des grands équilibres urbains – vocations de l'espace / centralités urbaines / renouvellement développement, entérine pour une grande part des situations existantes :

- Localisation des pôles d'activités et commerciaux
- Pôles de loisirs
- Limites urbaines / enjeux agricoles et environnementaux

Il propose des évolutions importantes :

- Redéfinir une « nouvelle » centralité autour du centre médico-social (Perchées de Saint-Roch) avec une double vocation
 - A l'échelle de l'agglomération : possibilité de renforcer les équipements et les services – [médical – social – culture ...]
 - A l'échelle des quartiers : créer un centre de quartier en liaison avec le renouvellement urbain sur le long terme du quartier pavillonnaire et l'ouverture de ce quartier sur la ville et donc possibilité de créer des commerces et services de proximité.
- Identifier 3 principales zones à fort enjeux de renouvellement urbain
- Des extensions limitées du périmètre de la ville
- Renforcement et extension du pôle recherche enseignement

Mobiliser le parc de logements vacants

Pour satisfaire les besoins en résidences principales, Poligny doit parvenir à mobiliser une partie de son parc de logements vacants.

L'objectif fixé est de 20 % - 50 à 60 logements, ce qui reviendrait à résorber environ ¼ des logements vacants de la ville.

Les moyens pouvant être mis en œuvre par la ville pour inciter à la réhabilitation ou à la vente des logements actuellement vacants résident essentiellement dans des politiques d'amélioration du cadre de vie et de valorisation du centre-ville (où se concentrent l'essentiel des logements vacants).

- Réduction des nuisances (transit routier)
- Amélioration des espaces publics
-

Renouvellement urbain : reconstruire la ville sur la ville

Plusieurs immeubles, ensembles d'immeubles ou quartiers ont été identifiés comme étant prioritaires en matière de renouvellement urbain.

La plus part sont des immeubles datant du début du 20ème siècle et ayant été construit de manière anarchique.

Certains sont plus récents (années 50 – 60) et présentent des qualités constructives pour le moins faibles. D'autres encore ont eu une vocation d'activités, vocation qui n'est plus adaptée au quartier dans lequel ils sont implantés.

Ces espaces et immeubles n'ont pas tous la même vocation.

Entrée de ville le long de la N5

Les enjeux :

- Améliorer la qualité paysagère de l'entrée de ville.
- Supprimer un bâti disparate de + ou – bonne facture :
- Sont mélangés d'anciens ateliers, des hangars en tôles, des pré-fabriqués énergivores des années 50.
- Rationnaliser l'utilisation de l'espace.
- Dégager des surfaces constructibles à vocation d'habitat.



Route de Lons

Les enjeux :

- Améliorer la qualité paysagère de l'entrée de ville.
- Dégager des surfaces constructibles à vocation d'habitat.
- Aménager des aires de stationnement destinées à désengorger le centre-ville des voitures tampons.
- Anticiper une possible extension du pôle de l'Enilbio et plus généralement du pôle recherche et enseignement.
- Mettre en œuvre la politique de décongestionnement du centre-ville par les véhicules en stationnement en créant des parkings
- Résorber des friches bâties.



Reconversion des bâtiments d'affinage

Il s'agit de bâtiments de type industriel. Un de ces bâtiments abrite toujours une activité dont il est peu probable qu'elle perdure sur le long terme.

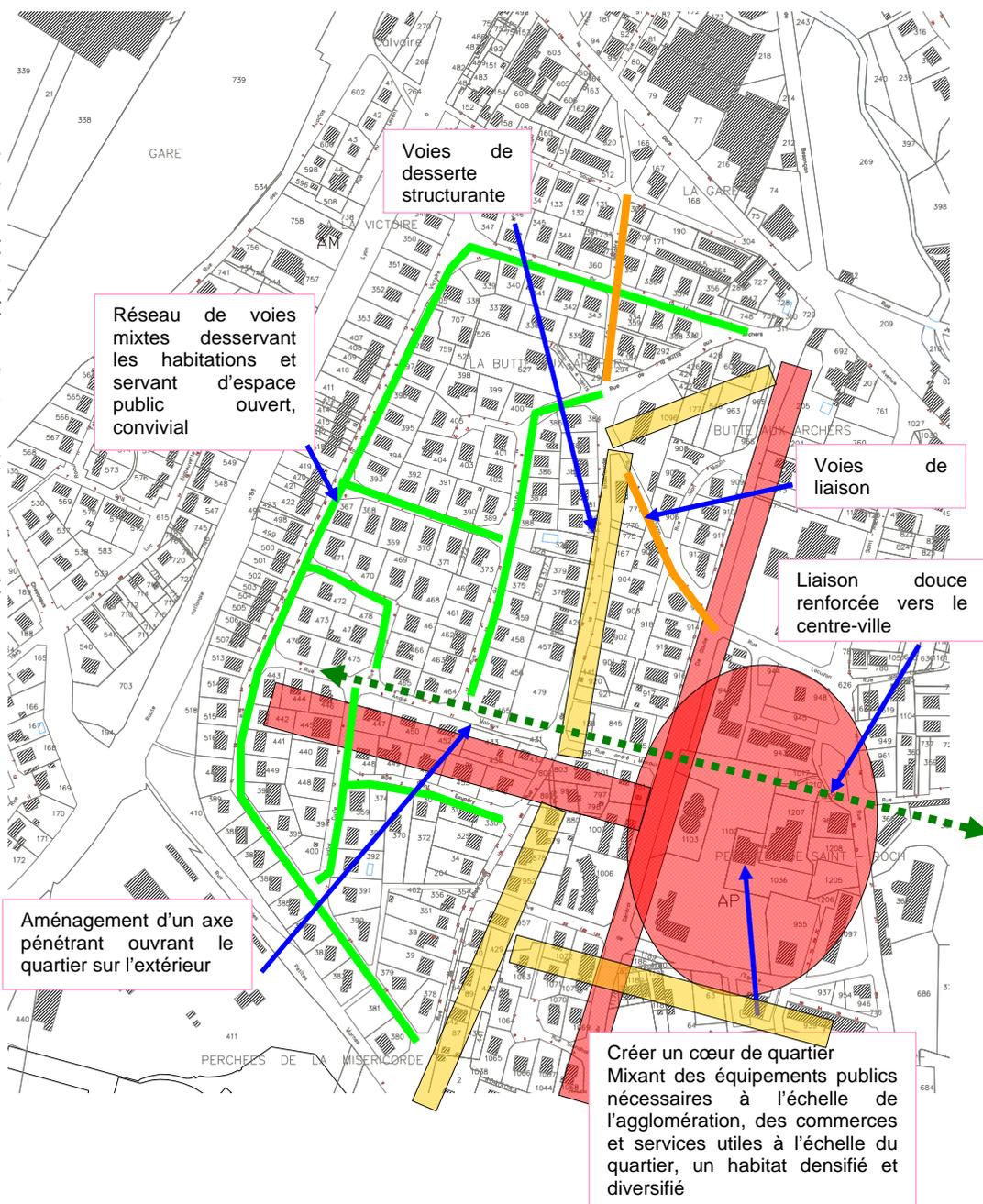
La priorité sera de définir une vocation – poursuite d'une activité industrielle changement d'affectation - habitat + équipements pour ces bâtiments imposants, volumineux ayant un fort impact sur les paysages urbains.



Renouvellement « en douceur » de la principale zone Pavillonnaire de Poligny

Les enjeux :

- Hiérarchiser cet espace caractérisé par une grande uniformité
- Dynamiser, animer, et rendre conviviaux les espaces publics (dont font partie les voiries).
- Ouvrir sur l'extérieur ce quartier refermé sur lui-même.
- Encourager et inciter aux déplacements doux.
- Apporter de la mixité en respect de la loi SRU.
- Densifier progressivement et localement l'urbanisation pour une utilisation rationalisée de l'espace.



Des extensions limitées de la ville.

Des zones destinées à l'extension urbaine ont été délimitées afin de permettre d'atteindre les objectifs démographiques fixés.

Elles sont toutes limitées en taille par des contraintes naturelles et artificielles et par le souhait de conserver une ville compacte

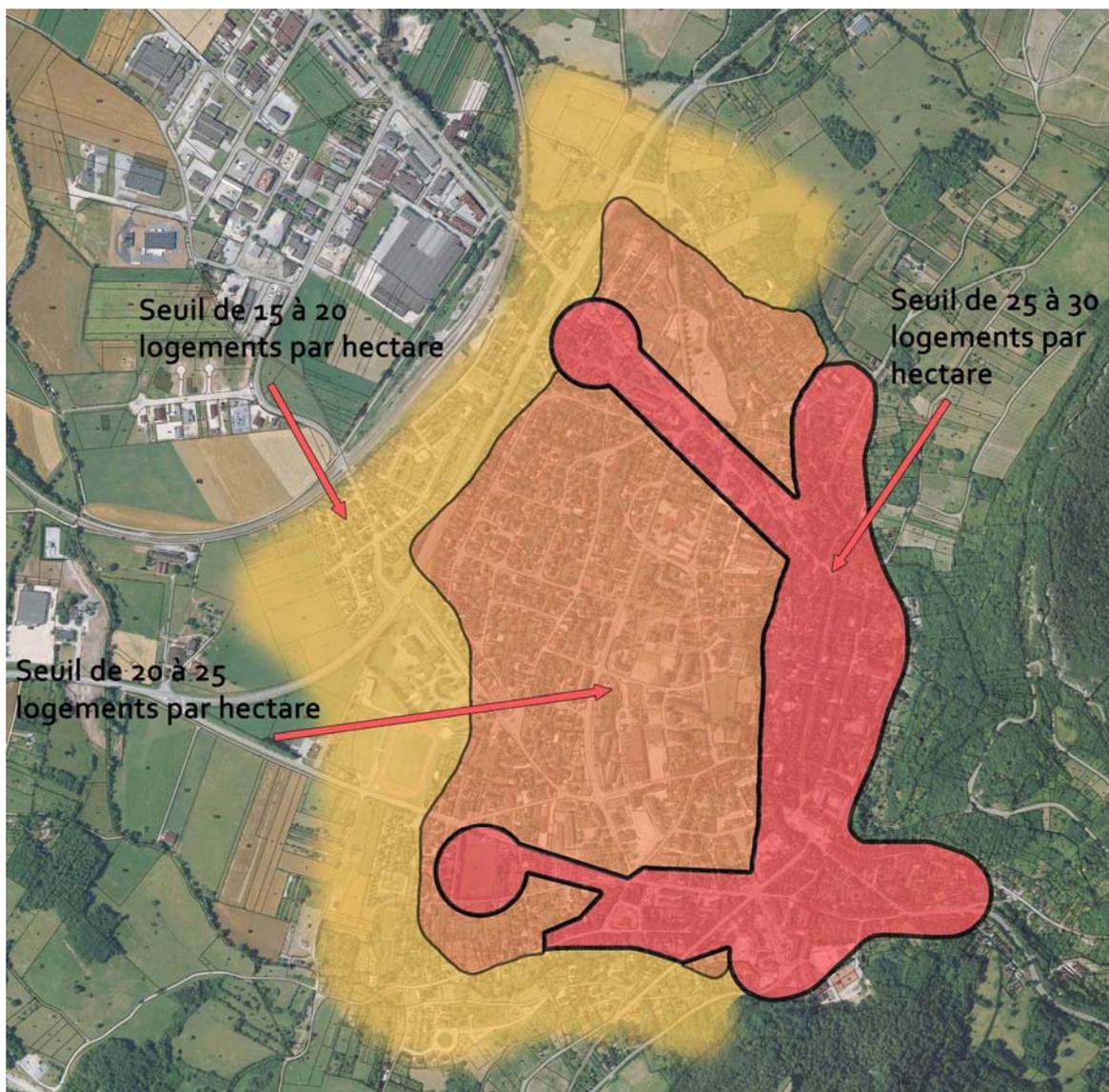


POUR UNE GESTION DURABLE DE LA CAPACITE D'URBANISATION ET UNE HARMONISATION DU TISSU URBAIN

Vers une utilisation plus économe de l'espace

- Gérer au mieux les surfaces constructible (extension ou renouvellement urbain) afin d'économiser l'espace et de gérer les rares enveloppes foncières sur le long terme en satisfaisant les besoins de la ville.
- Densifier la construction par rapport aux pratiques antérieures dans les zones d'extension de l'urbanisation, recomposer et densifier les tissus urbains les plus lâches et notamment densifier les abords des deux principales entrées de ville pour créer des « boulevards urbains ».

Fixer des seuils minimums de densité pour les projets d'habitat, en fonction des tissus urbains et de l'importance des projets (au-delà de deux lots)



La densification du bâti doit s'accompagner de réflexions et de mesures propres à proposer aux futurs résidents un cadre de vie de qualité.

Cf Orientations d'aénagement et de programmation.

- Bien organiser les dessertes et le parcellaire pour permettre une réduction de la taille des parcelles sans réduire la qualité de vie des futurs occupants.
- Diversifier les formes bâties et la taille du parcellaire (dans les programmes importants – zones d'extension de l'urbanisation notamment) pour favoriser la mixité sociale (répondre à tous les budgets) et créer des quartiers animés, non uniformes.
- Créer des espaces publics de qualité

DONNER A POLIGNY LE CENTRE-VILLE QU'ELLE MERITE.

Cet enjeu central doit permettre d'atteindre plusieurs objectifs :

- Valoriser les commerces du centre-ville et accroître leur attractivité
- Développer le secteur touristique
- Reconquérir l'habitat vacant du centre-ville

Il a de nombreuses implications et sa mise en œuvre passe par un ensemble d'actions concertées touchant les problématiques

- De circulation,
- De stationnement
- De cheminements piétons et cyclistes
- D'aménagement et de mobilier
-

La ville de Poligny a mis en place un schéma d'aménagement urbain de caractère dans le cadre de la charte pour les Petites Cités comtoises de caractère.

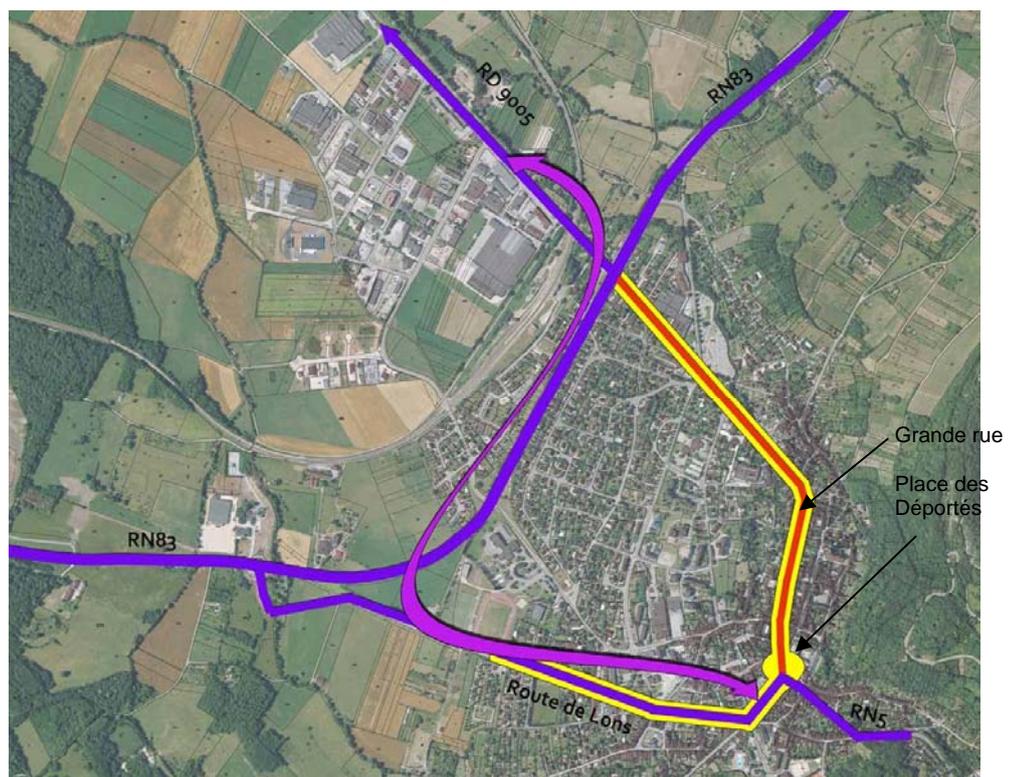
Ce schéma, étudié en parallèle avec le PLU, et prolongé par le PLU permet d'avoir une vision à long terme des actions à mener dans et aux abords du centre-ville.

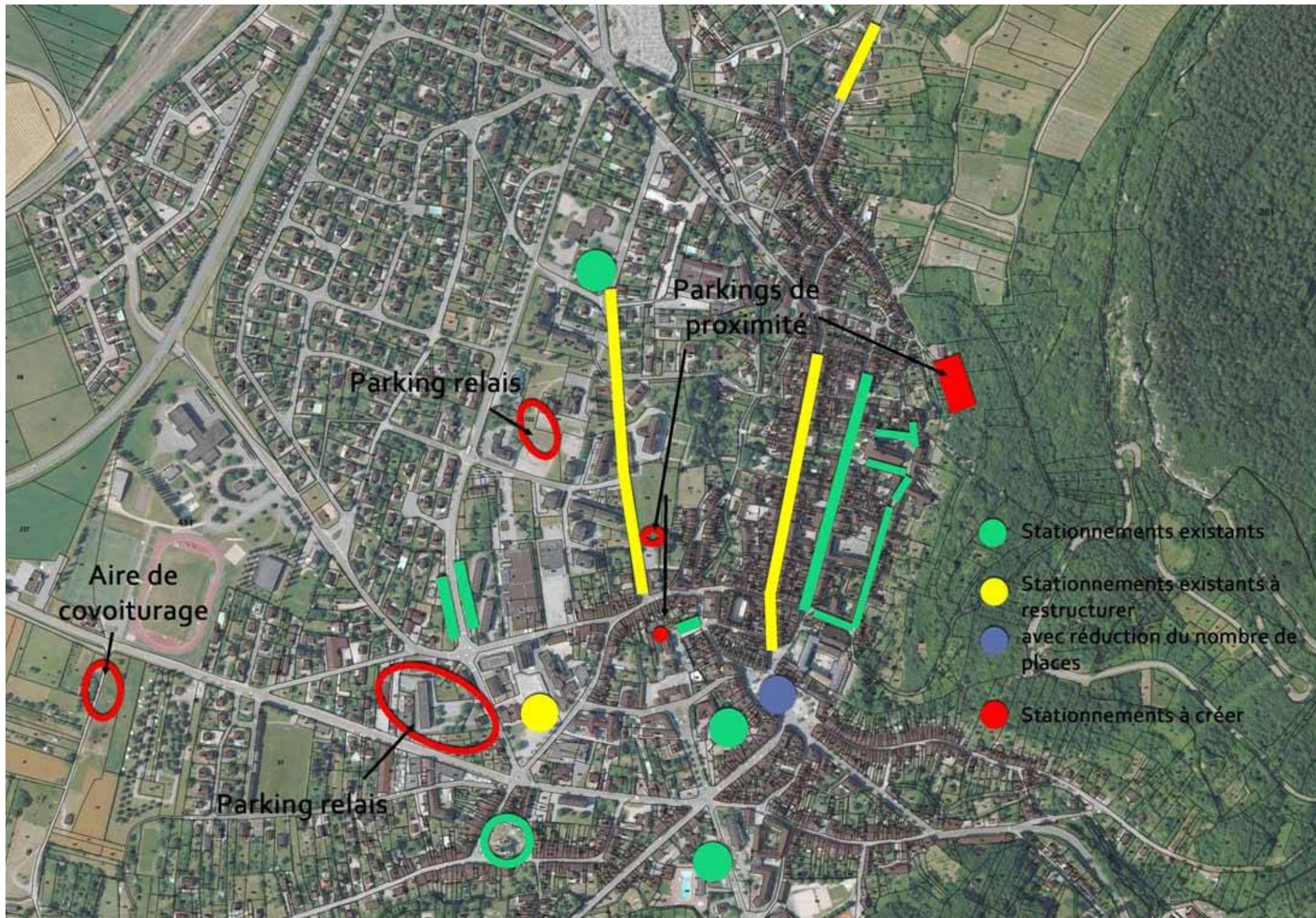
Suppression du transit routier à travers le centre-ville

Reporter le trafic de la N5 / RD9005 vers la N83 et la route de Lons afin de supprimer le transit et ses nuisances à travers la grande rue et la place des Déportés.

Cela implique l'aménagement de la route de Lons afin de

- Requalifier la chaussée et ses abords
- Sécuriser les cheminements doux le long de la route de Lons, et créer un cheminement en site propre jusqu'à la zone commerciale de Grimont.
- Sécuriser les carrefours.
- Aménager le carrefour de la place des Déportés





Ce report de transit permettra

- La requalification du centre-ville
- La requalification de l'ex RN5 et de ses abords (entrée de ville Nord) :
Limitation de largeur de voirie,
Création de cheminements doux sécurisés vers la zone commerciale
Requalification du bâti.

Mettre en place un schéma global de stationnement sur le long terme

Objectif : supprimer une partie des places de stationnement qui occupent l'intégralité des espaces publics centraux, pour donner plus d'espaces aux usages piétons, créer des lieux conviviaux, donner de l'aisance aux activités commerciales (terrasse de restaurant...), valorise le bâti environnant.

Pour ne pas nuire aux commerces, l'enjeu est de supprimer le stationnement de longue durée et de conserver des possibilités de stationnement courte durée. Il est nécessaire d'envisager un ensemble de mesures pour reporter cette capacité de stationnement en dehors des espaces centraux, inciter les habitants à modifier leurs modes de déplacements et privilégier les « déplacements doux ».

Optimiser les espaces de stationnement

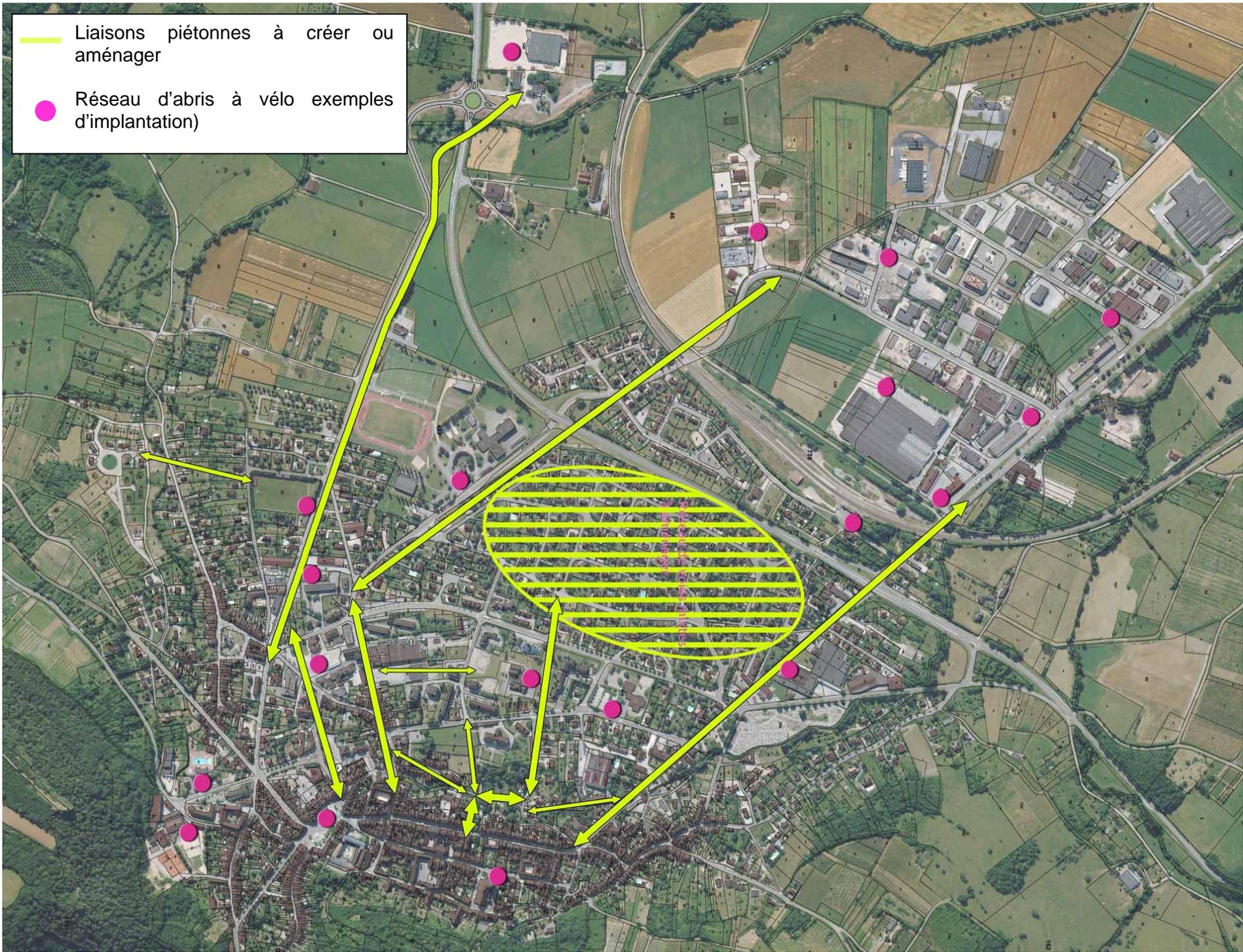
- Organiser le stationnement libre et anarchique de certains espaces (Champs de Foire, parking « ONF »...)
- Mettre en place des stationnements sur les terrains privés des établissements d'enseignement
- Imposer un nombre minimum de places pour les constructions neuves

Organiser la complémentarité des zones de stationnement

- Du stationnement de courte durée dans le centre-ville aux abords des principaux espaces publics centraux
- Des aires de stationnements (parkings de proximité) pour les personnes travaillant dans le centre-ville (commerçants, enseignants..).
- Des parkings relais destinés au stationnement longue durée en périphérie du centre-ville
- Des parkings de covoiturage en entrée d'agglomération

— Liaisons piétonnes à créer ou aménager

● Réseau d'abris à vélo exemples d'implantation)



Créer les conditions du développement des usages piétons et cyclistes

Créer un réseau de chemins piétons et cyclistes

L'objectif est d'inciter les habitants à se déplacer autrement qu'en voiture dans le centre-ville et ses abords ; encourager à l'utilisation des parking-relais. La finalité est la limitation du nombre de voitures dans le centre-ville et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Une part importante des liaisons stratégiques à créer ou aménager sont orientées Est Ouest. Elles concernent les liaisons :

- Centre-ville – zones d'habitat
- Zones d'habitat – zones d'activités et zones commerciales
- Zones de parkings relais – centre-ville

Les voies en site propre seront privilégiées notamment le long des grands axes de circulation.

Les zones pavillonnaires existantes et futures devraient être structurées et desservies par un réseau de voies mixtes donnant une large priorité aux piétons et aux cyclistes. Les habitants doivent être incités à utiliser des modes doux dès la sortie de leur habitation.

Les voies mixtes seront aussi privilégiées dans et aux abords du centre-ville

Mettre en place un réseau de stations d'abris à vélo.

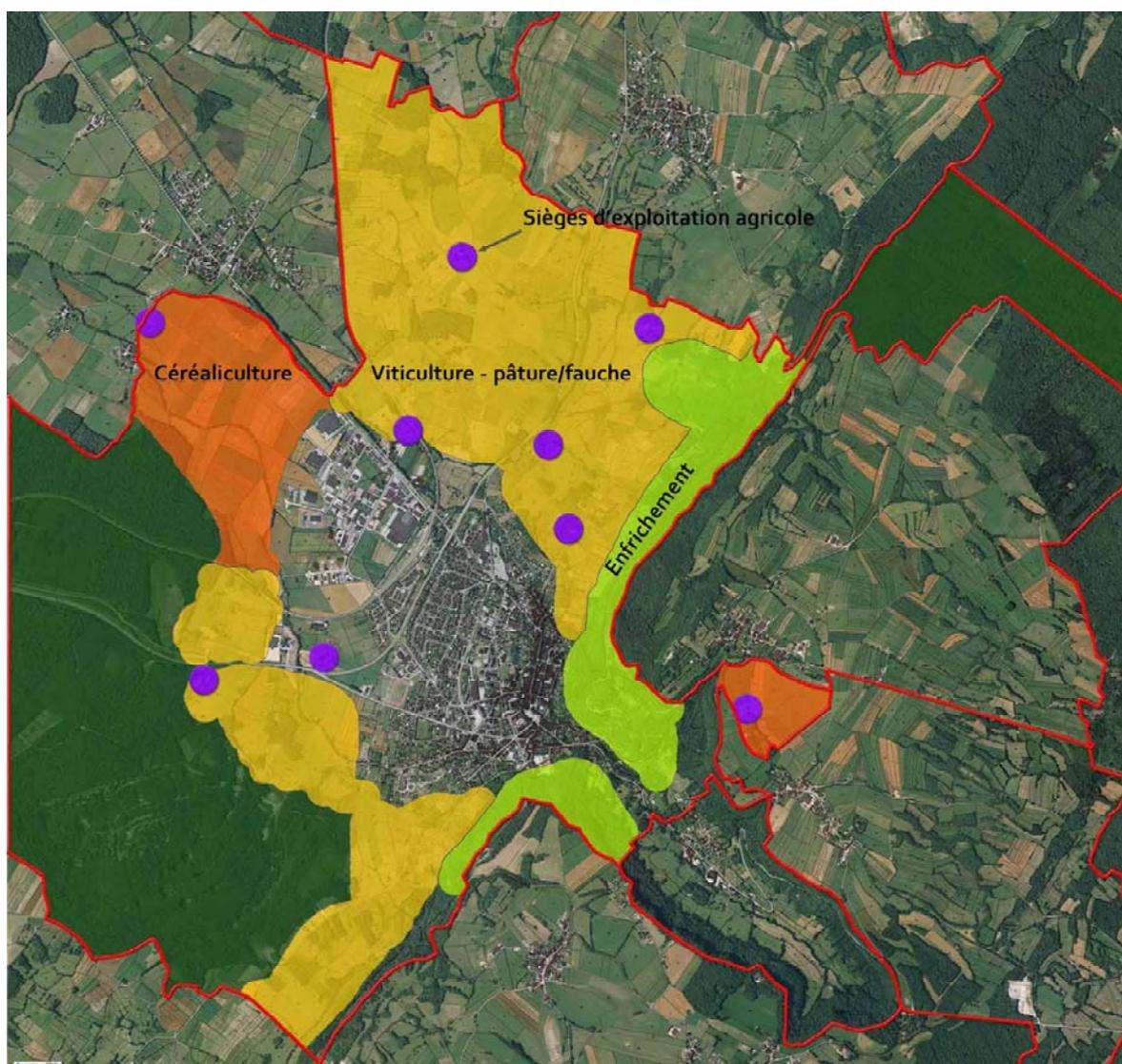
L'enjeu est d'équiper les sites stratégiques, de mailler le territoire, pour inciter à l'usage de la bicyclette.

Exemples :

- Les principales entreprises
- Les centres commerciaux
- Les espaces publics stratégiques
- Les aires de parking périphériques (relais)
- Les établissements scolaires
-

UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE EN HARMONIE AVEC LE TERRITOIRE

Préserver les grands espaces agricoles et les sièges d'exploitation



Les sièges d'exploitations sont préservés de la progression urbaine

Les meilleures terres non impactées par l'urbanisation existante sont préservées. Un certain nombre de surfaces agricoles de qualité insérées dans la zone industrielle seront cependant urbanisées à terme.

Mais la progression de la zone industrielle vers le nord et sa plain céréalière est stoppée au profit de l'urbanisation des « dents creuses ».

Favoriser la diversité des productions

Cette diversité existante génère des richesses qui constituent une identité du territoire :

- Richesse patrimoniale (terroir - Comté, viticulture...)
- Richesse en matière de paysages – les différentes pratiques agricoles génèrent différents paysages complémentaires.

Il conviendrait d'élargir la diversité et de développer les circuits-courts

Maraîchage, vente directe des productions (viande...)
Etablir des liens entre producteurs et restaurations collective...

Ces pratiques peuvent assurer des niveaux de revenus stables aux agriculteurs tout en proposant à la consommation des produits (de qualité) bien identifiés.

Reconquérir les espaces en déprise, les friches et les zones boisées aux abords de la ville

L'objectif premier est paysager :

Retrouver les « paysages du passé » qui découlaient de la relation entre la ville, les vignes et les falaises :

« Cette zone de contact possède une identité particulièrement marquée, faite d'une pente ensoleillée, orientée à l'ouest, propice à la culture de la vigne et entaillée d'incisions encaissées : les reculées

Cette spécificité entre la roche et la vigne tend à disparaître et les paysages se modifient. La vigne et ses sillons si particuliers a considérablement disparu au profit parfois de simples champs ou de boisements qui referment le paysage.

Ces boisements montent à l'assaut des pentes les plus prononcées et cachent en partie les falaises. Cela a pour effet d'amenuiser l'impact de la verticalité et d'atténuer les paysages en leur enlevant une partie de leur forte personnalité. »

Il conviendra d'étudier la mise en place de mesures agroenvironnementales propres à reconquérir ces espaces difficiles – programme Leader – ZAP - PAEN....

Axe 4 : diversité écologique et limitation des impacts environnementaux

LA PRESERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Protéger les sites naturels identifiés comme ayant un intérêt écologique élevé

Classer en zone naturelle de protection ces sites identifiés dans l'étude environnement

Protéger les sites et éléments naturels intégrés au tissu urbain (haies, parcs, ruisseaux...) et participant à la qualité du cadre de vie, mais aussi à la présence d'une faune et d'une flore sauvage au sein de l'agglomération

Préservation des continuités écologiques

Les principaux corridors biologiques dans et aux abords de la ville sont constitués par les cours d'eau et leur ripisylve. Ils constituent des « coulées » vertes qui pénètrent l'urbanisation permettant à la « nature » d'entrer au cœur de la ville, et aux habitants de bénéficier d'espaces de respiration.

Ces ripisylves et les espaces verts qui les bordent sont protégés de l'urbanisation.

LIMITER LES EFFETS DE L'URBANISATION

Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables

Il s'agit d'œuvrer à la lutte contre l'effet de serre et de limiter la consommation d'énergie

En évitant les obstacles réglementaires à la réalisation de projets de construction favorisant ces principes.
En recommandant l'utilisation des énergies renouvelables dans le règlement.
En permettant une implantation du bâti propre à "optimiser l'ensoleillement".

Limiter l'impact de l'urbanisation sur l'écoulement des eaux pluviales

L'imperméabilisation de surfaces importantes doit conduire à prendre des mesures compensatoires adaptées au terrain :

Infiltration à la parcelle ou gestion selon des techniques alternatives de stockage avant restitution au milieu naturel.